

Compte-rendu de la RENCONTRE FICSA



La FICSA organise chaque année, mais la pandémie l'avait ralentie, deux rencontres d'une matinée, sur des thèmes d'actualité pour la réflexion des Conseils d'administration des Institutions catholiques du Diocèse.

Pour cette année 2021/2022, étaient donc programmées deux « Matinales ». Elles se tiennent au centre Saint Jean, rue Barra à Angers de 9h30 à 13h.

La seconde de l'année avait lieu le mercredi 16 Mars dernier et le thème présenté à notre réflexion était celui-ci : « **Quel regard porter sur la vie commençante et finissante ?** »

La première partie de la rencontre a consisté dans la présentation de « la cellule de veille bioéthique du diocèse d'Angers », ce qu'elle est, sur quelle demande, son rôle.

C'est à la suite d'une réflexion portée par Mgr Delmas, Evêque d'Angers, en 2017, que s'est mise en place ce groupe particulier de veille bioéthique du diocèse. Les membres qui la composent, entre 8 et 10, ont suivi au préalable un parcours de 3 ans de formation.

Leur rôle est de construire les bases d'un discernement :

- Pour la relecture des textes (de loi) au plan bioéthique et en rendre compte pour éclairer l'Evêque
- Faire émerger des thématiques et des éléments de réflexion
- Identifier et solliciter des personnes ressources...

Quelles actions menées par la cellule de veille bioéthique ?

- L'animation de rencontres sur le thème de la vie, (début ou fin) les enjeux des nouvelles lois.
- Rencontrer des élus à l'occasion des votes des lois de bioéthique
- Communication : par le site du diocèse, RCF, lettres dans les paroisses, rencontres avec d'autres Chrétiens.

Quels sont leurs objectifs :

- Eclairer les consciences sur des enjeux complexes
- Développer une attitude pour prendre en compte la souffrance, ne pas attendre un consensus.

Les lois de bioéthique

Que met-on sous le mot Ethique ? Il s'agit d'une réflexion fondamentale

- Pour la sauvegarde de la dignité humaine
- L'intégrité du corps humain
- Anonymat des dons de sang, d'organes, de gamètes

La dernière loi de bioéthique est sortie le 29 juin 2021 et a été votée en juillet 2021.

- Elle présentait l'extension de la PMA (procréation médicalement assistée) dans le but de remédier à l'infertilité du couple, par le don de gamètes, cellules reproductrices
- Des conditions de recherche sur l'embryon... L'Eglise considère que dès sa formation, l'embryon est une personne en devenir.

Il s'agit là d'un très bref résumé de la présentation qui nous a été faite par les deux personnes représentant la cellule bioéthique du diocèse.

Il a été question brièvement de « la question du genre », de l'allongement de délai de recours à l'IVG...

En ce qui concerne la fin de vie, la matinée fut trop courte pour qu'elle trouve place dans la réflexion. Ce sera peut-être pour une prochaine « Matinale ».

Avril 2022

Sœur Josette Cernois.